



Ne sacrifions pas le tribunal pour l'ex-Yougoslavie

Françoise Bouchet-Saulnier

Tribune parue dans Le Monde le 16 décembre 1995

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières

<http://www.msf.fr>

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, interdite.

Ne sacrifions pas le tribunal pour l'ex-Yougoslavie

L'ACCORD de paix signé à Dayton pour l'ex-Yougoslavie ouvre une nouvelle période à hauts risques dans l'histoire de ce conflit si proche de nous. L'invention de l'expression nouvelle « purification ethnique » a rendu les atrocités commises sur le terrain intellectuellement supportables sans pour autant ouvrir notre intelligence.

Cette guerre déclenchée au nom de la défense de la pureté de la race et de la conquête de l'espace vital fut raciste. « Là où est un Serbe, là est la Serbie » : ce slogan politique a jalonné toute la logique de la guerre à l'intérieur de l'ancienne fédération yougoslave. Cette logique contagieuse a conduit par la suite chacune des parties en conflit à se définir par rapport à sa race. La guerre ne fut pas un accident politique, mais le résultat d'une volonté délibérée d'imposer une doctrine raciale de l'Etat.

La Communauté européenne n'a pas pu faire face à ce danger, car elle n'a ni politique étrangère ni politique de défense communes. Les différents gouvernements européens se sont donc livrés dans ce secteur à la libre concurrence des petites idées et des gestes symboliques. Seule l'action humanitaire est intégrée dans le cadre européen. Bruxelles a dû gérer par le secours humanitaire une guerre qui niait précisément l'égalité des êtres humains.

Incapable de faire la guerre à cette politique raciale de négation de l'être humain, la Communauté européenne a promis de faire justice de ces crimes commis contre l'humanité en ex-Yougoslavie. Le tribunal international a été créé, d'abord sans moyens matériels puis dans l'incertitude d'exister encore demain, et de pouvoir tenir la parole donnée. Rappelez-vous : Vukovar, Gorazde, Srebrenica. Les civils pris au piège, les malades massacrés, les sélections, l'extermination. Puis le silence.

La paix sera peut-être américaine ; la justice peut encore être européenne

Mais la justice n'arrête pas la guerre. Trois ans après le début de ce conflit, la menace persistante au coeur de l'Europe a conduit les Américains à exercer une fois de plus leur mission de protecteurs de notre continent. Un accord de paix a finalement été signé sous leur égide. Il ne prétend toutefois pas utiliser la force pour imposer la justice. En l'état, il entérine donc une nouvelle application de la doctrine déjà utilisée en 1918 dans les Balkans par le président américain Woodrow Wilson. A cette époque, la politique « une nation = un Etat » avait conduit à la première grande purification ethnique de cette région, avec le déplacement de plusieurs millions de personnes au travers des nouvelles frontières. Un tribunal international devait contrebalancer cette dérive raciale potentielle en punissant les auteurs du génocide arménien. Mais en 1923, l'accord de paix final accordait l'amnistie pour tous les crimes commis. Si la guerre a un prix, certaines paix aussi.

Aujourd'hui, le tribunal international pour l'ex-Yougoslavie se retrouve dans le même dilemme. Les Etats n'ont pas fait la guerre pour obtenir une paix juste. Mettront-ils en danger un accord de paix pour que la justice passe ?

Celle qui se dessine sur le terrain, et dont nos volontaires sont témoins, ne répond pas aux questions les plus simples : où vivront ceux qui ne se considèrent pas comme ethniquement purs ? Sur quelles bases et où seront réimplantés les deux millions de réfugiés et déplacés causés par la guerre ? Quel rôle joueront demain les criminels de guerre ?

Cette paix américaine nous concerne en tant qu'êtres humains et en tant que citoyens européens. Qui fixe aujourd'hui le prix de notre vie, le prix de notre humanité ?

La paix sera peut-être américaine ; la justice peut encore être européenne. Les gouvernements de l'Union européenne doivent prendre position pour garantir que le tribunal international ne disparaîtra pas avec la signature de l'accord de paix, que la justice n'a pas été négociée contre la libération des pilotes français.

Françoise Bouchet-Saulnier